



**RÉGIE DU SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**Avis à toute personne qui désire s'opposer à l'approbation
du règlement 2024-01**

Lors d'une séance du conseil tenue le 29 février 2024, le conseil de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge a adopté le règlement numéro 2024-01 décrétant une dépense de 123 496 \$ et un emprunt de 123 496 \$ pour une camionnette #816.

L'objet du règlement est de :

Décréter un emprunt de 123 496 \$ pour faire l'achat d'une nouvelle camionnette et tous ses équipements et accessoires.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca

Le règlement numéro 2024-01 peut être consulté au bureau administratif de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge situé au 259 rue L'Annonciation Sud, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Avis donné à Rivière-Rouge le 5 mars 2024.

Sylvain Charette
Directeur et secrétaire trésorier